

# U<sup>2019</sup>NSS

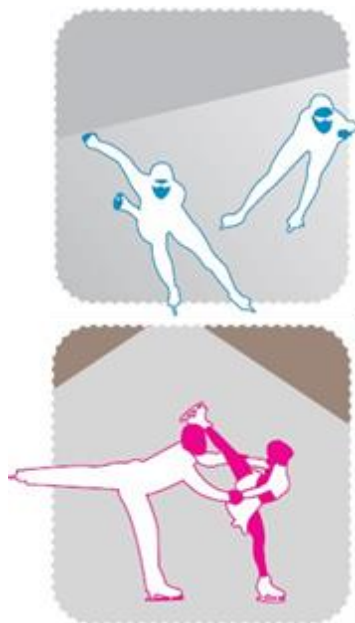
## Fiche Sport

# 46 - Sports de Glace

Mise à jour : 18 septembre 2018

# Sommaire

---



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 10
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 12
Membres CMN	Page 16
Annexes	Page 17

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Sports de Glace a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

# Championnats de France UNSS Équipes Excellence Collèges & Lycées Sports de Glace

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	5 patineurs Mixité non obligatoire 1 cadet(te) maximum dans l'équipe	<b>3 à 5 patineurs</b> Mixité non obligatoire
JEUNE JUGE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe <b>Certifié de niveau académique</b>	
RÈGLEMENT	UNSS. Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe aux épreuves. Livret « je suis jeune arbitre en sports de glace » disponible sur OPUSS	
<b>MAILLOT D'AS</b>	Le maillot numéroté aux couleurs de l'AS est obligatoire pour chaque participant	
FORMULE DE COMPÉTITION	<b>TROIS ÉPREUVES OBLIGATOIRES</b> PAR EQUIPE 1/ Prestation collective d'expression artistique : éléments techniques imposés 2/ ICE-CROSS : course en duel (classement) 3/ RELAIS : course en parallèle (temps équipe)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<b>Pré-inscription sur la base OPUSS avant le 31 janvier 2019</b> « Pré-inscription CF sports de glace 2019 » Si sélection nécessaire : priorité à la représentativité des territoires	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>20 équipes maximum qualifiées</b> à répartir entre les collèges et les lycées	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe collèges	Champion de France UNSS par Équipe lycées  Champion de France UNSS par Équipe lycées professionnels

## RAPPEL TENUE des PRATIQUANTS lors des COMPÉTITIONS

Article III.3.49. Dans les épreuves organisées par l'UNSS. Les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les éventuelles inscriptions publicitaires devront respecter les dispositions du règlement intérieur de l'UNSS rappelées dans le préambule du présent règlement intérieur et dans le règlement fédéral.

Dans ce cadre, Les inscriptions publicitaires sont acceptées sous réserve de respecter une dimension inférieure ou égale à la taille du nom de l'association sportive (identifiant l'équipe), ou du sigle de l'UNSS.

# Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence Sports de Glace

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

## Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- Reclassez les Lycées en conséquence.

## Exemple

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> LP 1
  - 2<sup>ème</sup> Lycée A
  - 3<sup>ème</sup> Lycée B
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP 2

Sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée      1<sup>er</sup>      Lycée A  
                         2<sup>ème</sup>      Lycée B  
                         3<sup>ème</sup>      Lycée C  
                         ..... éventuellement
- CF LP            1<sup>er</sup>      LP 1  
                         2<sup>ème</sup>      LP 2  
                         ..... éventuellement

## Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, **sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition, ce qui est le cas des Sports de Glace**

# Championnats de France UNSS Sport Partagé Sports de Glace

## Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA\* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >> Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » <sup>1</sup> ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS. <sup>1</sup> Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France). Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

En début de championnat de France, la CMN mettra en place un « testing » pour tous les élèves de l'équipe afin d'établir les classifications et compensations éventuelles.

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors des Championnats de France Lycées. Un titre Collèges et un titre Lycées y seront décernés.

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 patineurs (1 jeune valide et 1 jeune en situation de handicap) Mixité non obligatoire	
JEUNE JUGE	1 Jeune juge facultatif par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe <b>Certifié de niveau académique</b>	
RÈGLEMENT	UNSS. Classement par équipe après CUMUL des résultats de chaque équipe aux épreuves. Livret « je suis jeune arbitre en sports de glace » disponible sur opuss	
FORMULE DE COMPÉTITION	ÉPREUVE PAR EQUIPE - Ice-stock (pétanque sur glace) et, si possible, intégration dans les relais	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<b>Pré-inscription sur la base OPUSS jusqu'au 31 JANVIER 2019</b> « Pré-inscription CF sports de glace 2019 »	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>6 équipes maximum qualifiées</b> à répartir entre les collèges et les lycées	



TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe collèges SPORT PARTAGE	Champion de France UNSS par Équipe lycées SPORT PARTAGE
-----------------	---	---

### **Les responsables d'équipes**

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires.

A l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

Pour toute information et/ou question : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)

### Pré-inscriptions nationales sur OPUSS en sports de glace

Une base de pré-inscription, accessible à toutes les AS, sera ouverte jusqu'au 31 janvier 2019

« Pré-inscription CF sports de glace 2019 »



# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

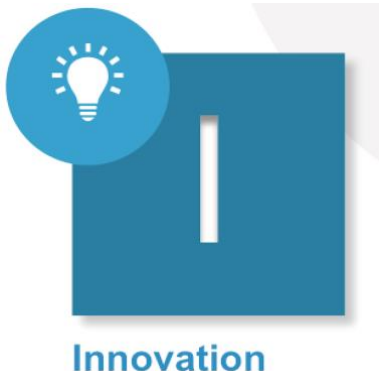
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



## **Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Formations professeurs – élèves

Ce type de formation est particulièrement bien adapté aux nouvelles activités proposées en UNSS. Un professeur vient à la formation avec deux élèves pour que ceux-ci deviennent des ambassadeurs de l'activité au sein de l'AS. Le développement de l'activité est assuré conjointement par le professeur d'EPS et les élèves et la formation d'une (ou plusieurs) équipe(s) devient naturellement possible.

### Handicap & sport partagé

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdit , visuel, trouble du comportement) au sein des IME, EREA et ULIS au sein des  quipes sport partag  ou en tant que jeune officiel.

- Participation au championnat de France en cat gorie sport partag  (tr s accessible)
- Participation comme juge, organisateur ou reporter jusqu'au championnat de France.

### Ice-stock (ou p tanque sur glace)

Propos  comme  preuve en sport partag , l'ice-stock est une nouvelle discipline des sports de glace

### Filles

Activit    forte participation f minine (65%)

### Sant 

Se pr parer, g rer sa concentration et son investissement psychologique dans la pratique de l'activit .

### Quartiers prioritaires

Facteur de r ussite scolaire, la pratique des sports de glace est   d velopper dans les quartiers prioritaires

### D veloppement Durable

Incitation   une bonne gestion du mat riel (utilisation et entretien) et des installations.

###  thique – Protocole fin de rencontre

Pour  tre en conformit  avec le R glement F d ral UNSS, chaque match se terminera de la fa on suivante :

- Tous les membres de l' quipe serrent la main aux membres de l'autre  quipe et au jeune juge

#### **Textes de R f rence :**

- R glement F d ral UNSS 2016 - 2020

### S curit 

#### **Textes de R f rence :**

- R glement m dical UNSS
- LC S curit 

## Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFSG

La convention entre l'UNSS et la FFSG précise que les certifications des niveaux académiques ou nationales permettent une reconnaissance par la FFSG

Cette reconnaissance peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou de la ligue (service formation).

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

## 5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France

Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

## Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.



# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

**Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT**

## **FFSG**

Anaïs BERTHET  
Fabrice BLONDEL  
Rémi JACQUEMARD

cahier des charges et règlement  
cahier des charges et règlement

## **UNSS**

Aurélie DORDAIN  
Sébastien WASNIEWSKI  
Nathalie PANAYOTI

livret « je suis jeune juge en sports de glace »  
cahier des charges et règlement  
développement de l'activité

## **DELEGUE TECHNIQUE UNSS**

Lionel CLARET

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2018  
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

---

Lycée Excellence

---

LYC Saint Charles THOUARS

POITIERS

---

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2018 et  
n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

---

NEANT